

SCPI ALTIXIA CADENCE XII

Visa 19-02 du 12 Mars 2019 / Agrément Altixia Reim GP-15000028

La Société Civile de Placement Immobilier à capital variable a pour objet social l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif détenu directement ou indirectement.

La note d'information prévue par les textes a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers délivré en application des articles L 411-1, L 411-2, L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier. Les visas attribués par l'AMF n'indiquent pas pour autant que l'AMF approuve ou cautionne la souscription dans ces produits. La note légale est parue au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires N° 35 en date du 22 mars 2019 et N°139 en date du 19 novembre 2021.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Capital social maximum : 200 000 000 €

Prix de souscription :

Valeur nominale150 €

Prime d'émission.....50 € (dont commission de souscription 18 € HT, soit 9% HT

(10,8 % TTC, soit 21,60 € TTC) du prix de souscription, incluse dans la prime d'émission et versée à la Société de Gestion).

Soit un prix de souscription200 €

IBAN du compte de la SCPI ALTIXIA CADENCE XII : FR76 3006 6109 2600 0200 6410 185

BIC:CMCIFRPPCOR

Date d'entrée en jouissance :

Pour une souscription enregistrée jusqu'au 30 novembre 2021 : le premier jour du 4^{ème} mois qui suit le mois d'enregistrement de la souscription et donc son règlement intégral.

Pour une souscription enregistrée à compter du 1^{er} décembre 2021 : le premier jour du 6^{ème} mois qui suit le mois d'enregistrement de la souscription et donc son règlement intégral.

Nombre minimum de parts : Tout nouvel associé est tenu de souscrire au moins dix (10) parts.

RISQUES ET AVERTISSEMENTS

Avertissement à l'investisseur :

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée par la société de gestion est de 9 ans. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Principaux risques :

Comme tout investissement, l'immobilier physique présente des risques : absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque de liquidité, perte en capital, capital investi non garanti. La rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction :

- Des dividendes potentiels ou éventuels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles, et peuvent évoluer de manière aléatoire en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, niveau de loyers) sur la durée totale du placement,
- Du montant de capital que vous percevrez, soit lors de la revente de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier sur la durée totale du placement.

Le souscripteur qui finance son investissement à l'aide d'un crédit ne doit pas se baser sur les seuls revenus potentiels issus des parts de SCPI pour couvrir ses échéances. En cas de cession des parts à un prix décoté, l'associé peut avoir à supporter la différence constatée entre le capital restant à rembourser et le montant de la cession.

La SCPI peut recourir à l'endettement. Les modalités et limites sont précisées dans les statuts de la SCPI (Article XV : Attribution des pouvoirs à la société de gestion). La SCPI n'est pas un produit coté, elle présente donc une liquidité moindre comparée aux actifs financiers. L'investisseur est invité à prendre connaissance des facteurs de risques détaillés dans la note d'information.

COMMERCIALISATION

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous informons que la société de gestion reverse une partie des frais de souscription aux commercialisateurs. Cette rémunération se fait donc sans charge supplémentaire pour les associés ou souscripteurs de parts de la SCPI. Par ailleurs, le souscripteur a été informé par son Conseiller de l'ensemble des coûts et frais (y compris le niveau de son commissionnement) dans le cadre de la lettre de mission qu'il a signée. Le souscripteur peut se rapprocher de son conseiller, s'il le désire, pour obtenir des informations complémentaires à celles déjà en sa possession.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / DONNÉES PERSONNELLES

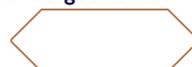
Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement Altixia Reim, et ses éventuels sous-traitants, pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales, mais aussi contractuelles notamment vis à vis de ses partenaires, ainsi que le développement et la prospection commerciale.

Veillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès.

Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : dpo@altixia.fr. Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur le lien suivant : <https://www.altixia.fr/rgpd.php>.

Les documents légaux (les statuts, la note d'information, le bulletin trimestriel en vigueur, le dernier rapport annuel et le document d'informations clés) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site www.altixia.fr.

Paraphe :



_____ AUSSI, APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES CLAUSES ET CONDITIONS DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION, JE :

DONNE MANDAT :

- à mon Conseiller, qui l'accepte, agissant en qualité de Mandataire,
- avec délégation à la société ALTIXIA REIM, société par actions simplifiée au capital de 1 537 037 €, dont le siège social est 32 avenue Marceau à Paris 8ème, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 061 321, Société de Gestion de la SCPI ALTIXIA CADENCE XII,
- d'enregistrer en mon nom et pour mon compte les souscriptions correspondant aux nombres de parts, montant et échéances ci-dessus fixées et accomplir toutes les formalités nécessaires à cette fin,
- de mettre à disposition, pour chaque souscription, mon attestation de propriété de parts souscrites sur mon espace client dédié www.altixia.fr;

SOUHAITE ÊTRE PRÉLEVÉ :

- pour chaque échéance du montant correspondant au prix du nombre de parts susvisé,
- aux dates ci-avant et pour la première fois à l'échéance suivant la signature des présentes pour toute réception au plus tard le 15 du mois;

Pour exemple, pour des échéances mensuelles :

- réception le 15 janvier, le 1er prélèvement interviendra entre le 20 et 25 janvier
- réception le 16 janvier, le 1er prélèvement interviendra entre le 20 et 25 février

Pour exemple pour des échéances trimestrielles :

- réception le 15 mars, le 1er prélèvement interviendra entre le 20 et 25 mars
- réception le 16 mars, le 1er prélèvement interviendra entre le 20 et 25 juin
- étant précisé que les parts ne seront créées qu'après parfait paiement de chaque échéance et que les droits et obligations attachés aux parts ne naîtront qu'au fur et à mesure de leur création;

RECONNAIS ÊTRE INFORMÉE QUE LE PRIX DE LA PART PEUT ÉVOLUER À LA HAUSSE COMME À LA BAISSÉ et que, sans résiliation du présent mandat de ma part dans les conditions ci-après, les prélèvements se poursuivront, aux nouvelles conditions de prix;

M'ENGAGE IRRÉVOCABLEMENT dans le cadre du respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à communiquer sur simple demande de la société de gestion toutes pièces sollicitées et notamment un justificatif d'origine des fonds et un formulaire de déclaration d'origine des fonds;

RECONNAIS AVOIR BIEN NOTÉ QUE LE PRÉSENT MANDAT EST CONSENTI POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE ET JE POURRAI LE RÉSILIER OU MODIFIER LE NOMBRE DE PARTS COMME LA FRÉQUENCE à tout moment et sans frais par envoi d'un courrier recommandé à la Société de Gestion (ALTIXIA REIM, 32 avenue Marceau à Paris 8ème) ou par mail à l'adresse serviceclient@altixia.fr, cette résiliation ou modification intervenant le mois suivant sa réception;

RECONNAIS ÊTRE INFORMÉ QUE LE PRÉSENT MANDAT SERA AUTOMATIQUEMENT RÉSILIÉ sans délai ni formalité dans les hypothèses suivantes :

- Modification de la situation matrimoniale (mariage, pacs, divorce, décès...),
- Rejet de prélèvement en tout ou partie rendant impossible l'exécution de deux échéances successives; le mandat est alors résilié à la date à laquelle la Société de Gestion en est informée (pas d'effet rétroactif),
- Absence de contrepartie (usufruit) pour une souscription programmée en démembrement,
- Non-respect par le Mandant de ses obligations (actualisation de ses informations, justification de l'origine des fonds, ...),
- Réglementation, doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers et/ou tout autre évènement, ne permettant plus à la Société de Gestion de poursuivre dans les mêmes conditions l'exécution du présent mandat.

Fait à **Saint Martin du Vivier** le

en 3 exemplaires, dont un reste en ma possession sous format papier ou électronique (support durable)

LE MANDATAIRE (CONSEILLER)

Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation de Mandat »

LE MANDANT (SOUSCRIPTEUR)

Signature précédée de la mention
« Bon pour Mandat »

**LE CO-MANDANT
(CO-SOUSCRIPTEUR)**

Signature précédée de la mention
« Bon pour Mandat »